GROUPE 4 HERBICIDE

IPCO STATE Herbicide

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suppression en postlevée des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans le blé (de printemps, d'hiver et dur), l'orge de printemps et l'avoine.

PRINCIPES ACTIFS:

MCPA (présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle)210 g/L Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)77 g/L Clopyralide....60 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 34597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: (0.5 – en vrac) Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK Canada S7K 3M9 1-204-233-3461

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant sévère pour les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposées au produit.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes en caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

Porter des vêtements fraîchement lavés et nettoyer quotidiennement l'équipement de protection. À la fin de la pulvérisation ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Se laver soigneusement à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la séance de travail, puis les ranger et les laver séparément du linge de maison en utilisant des détergents et de l'eau chaude avant de les réutiliser. Si l'herbicide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement, puis les laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été mouillés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. N'utiliser que dans un endroit bien ventilée.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou la où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine bien fermée dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit

est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbants puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

IPCO STATE Herbicide

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suppression en postlevée des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans le blé (de printemps, d'hiver et dur), l'orge de printemps et l'avoine.

PRINCIPES ACTIFS:

MCPA (présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle)210 g/L Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)77 g/L Clopyralide....60 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 34597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

La Coopérative Interprovinciale Limitée C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK Canada S7K 3M9 1-204-233-3461

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant sévère pour les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposées au produit.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes en caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

Porter des vêtements fraîchement lavés et nettoyer quotidiennement l'équipement de protection. À la fin de la pulvérisation ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Se laver soigneusement à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la séance de travail, puis les ranger et les laver séparément du linge de maison en utilisant des détergents et de l'eau chaude avant de les réutiliser. Si l'herbicide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement, puis les laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été mouillés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. N'utiliser que dans un endroit bien ventilée.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou la où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine bien fermée dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un

déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbants puis éliminer.

ÉLIMINATION:

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

INFORMATION GÉNÉRALE

IPCO STATE est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine (sans contre-ensemencement de légumineuses).

IPCO STATE permet la suppression de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, de mauvaises herbes annuelles à feuilles larges difficiles à éliminer et de mauvaises herbes vivaces à feuilles larges. Les composants de IPCO STATE se déplacent à l'intérieur dela plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Il imite les hormones d'origine naturelle qui suppriment les mauvaises herbes en déréglant les schémas de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et le gonflement des nœuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.
- Ne pas utiliser dans les serres.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Des conditions extrêmes comme :

- Une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance
- Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.
- Une application excessive peut causer des dommages à la culture.
- Ne faire qu'une application par année.
- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, éliminer toute trace de IPCO STATE dans l'équipement de mélange et de pulvérisation comme suit :

- Vider le réservoir ; ensuite, rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pour un minimum de dix minutes.
- Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de principe actif) pour 100 litres d'eau propre. Préparer suffisamment de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.
- Si possible, laisser la solution d'ammoniac ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.
- Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément dans un seau contenant de l'eau et agent de nettoyage.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

PLANTES SENSIBLES

Ne pas appliquer directement IPCO STATE ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs, les fruits et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA ROTATION DES CULTURES

Les champs ayant été traités à IPCO STATE peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en pois de grandes cultures, en lin, en graminées fourragères en moutarde ou aménagés en jachère. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemencer en pois de grandes cultures avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois de grandes cultures cultivé en rotation. S'il y une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grandes cultures (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grandes cultures après la sécheresse de l'année précédente.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE/PACAGE

- Ne pas couper ou faire paître les champs traités de blé, d'orge ou d'avoine dans les 7 jours après l'application.
- Ne pas récolter le blé, l'orge ou l'avoine dans les 60 jours après l'application, ou dans les 7 jours après l'application lors de la récolte pour le fourrage.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec un représentant de l'entreprise au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

IPCO STATE, appliqué au moyen d'équipement d'application terrestre ou aérienne (voir la section « Directives d'application »), fournit une suppression d'un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins audessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site d'application.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 1,24 L/ha de IPCO STATE.

Mauvaises herbes supprimées

bardane
chardon des champs (faibles infestations)
gaillet gratteron (1 à 8 verticilles)
lampourde glouteron
prêle des champs *
lin spontané (1 à 12 cm)
sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps, 2 à 4 feuilles)
kochia à balais **
chénopode blanc
plantain *

herbes à poux bourse-à-pasteur tabouret des champs érodium cicutaire (1 à 8 feuilles) tournesol annuel tournesol spontané vesce renouée liseron (1 à 8 feuilles) moutarde sauvage radis sauvage

Mauvaises herbes réprimées

laitue scariole

stellaire moyenne (jusqu'à 6 cm) ** ortie royale (stade de 2 à 6 feuilles)

- * Suppression des parties épigées seulement
- ** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE: L'action de IPCO STATE est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex. sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou encore en si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer en post-émergence lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, de blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après l'émergence de la feuille paniculaire. Maximum d'une application par année.

Instructions de mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise IPCO STATE.
- 4. Remplir le réservoir de pulvérisateur avec suffisamment d'eau (voir les volumes d'eau dans la section « Directives d'application »). Maintenir une agitation suffisante dans le réservoir de pulvérisation au cours du mélange et de la pulvérisation pour assurer un mélange uniforme.

- 5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
- 6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer IPCO STATE seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer IPCO STATE seul aux taux recommandés de 50 à 100 L/ha d'eau. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser IPCO STATE seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer IPCO STATE et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer en volume de pulvérisation de 30 à 50 L/ha d'eau. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit.. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide d'apprentissage -Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des bottes en caoutchouc et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Toutes le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lessivés régulièrement.

Précautions spécifiques au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, contacter le fabricant , ou pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : l'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions .

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes: Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC IPCO STATE POUR LA SUPPRESSION ANNUELLE DES GRAMINÉES

Les mélanges en cuve de IPCO STATE avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Lire en entier les précautions, les intervalles minimum avant récolte et le mode d'emploi figurant sur les étiquettes de IPCO STATE et des produits d'association, et suivre rigoureuses. NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN RÉSERVOIR SUR L'AVOINE.

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Simplicity ^{MC}	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha	. adjuvant	étiquetées mauvaises herbes graminées et à feuilles larges
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha 1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle-avoine (stade 1 à 3 feuilles) folle-avoine (stade 4 feuilles)
Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette d'Everest	sétaire verte folle-avoine
Puma Advance	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	510 mL/ha 1,02 L/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement sétaire verte, folle-avoine et pied-de-coq

NOTE À L'UTILISATEUR: Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

FÉTUQUE ÉLEVÉE ÉTABLIE ET SEMIS CULTIVÉS POUR LES SEMENCES : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de fétuque élevée au stade de semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou établie destinée à la production de semences, effectuer une application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles. Application terrestre seulement. Ne pas couper les cultures traitées pour l'utiliser comme fourrage ou foin. Ne pas laisser le bétail brouter dans les champs traités.

Taux d'application : Appliquer IPCO STATE à un taux de 1,24 L/ha.

Appliquer dans un volume minimal de solution de pulvérisation de 100 L d'eau/ha.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES :

Fétuque rouge traçante Agropyre intermédiaire Agropyre à crête Brome des prés Brome inerme Phléole des prés

Effectuer une application par année en volume de pulvérisation de 100 à 200 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette sur les graminées fourragères en semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou les graminées fourragères étables. L'application doit être effectuée en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles. Appliquer par pulvérisation générale au moyen d'un pulvérisateur hydraulique au sol.

Taux d'application : IPCO STATE à 1,24 L/ha

Ne pas couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. Ne pas laisser les animaux paître dans les champs traités. Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MAUVAISES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*), appliquer IPCO STATE à un taux de 1,24 L/ha dans au moins 100 L d'eau pour couvrir entièrement les mauvaises herbes avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste

des Canaries (*Phalaris canariensis*) sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étendard. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'un pulvérisateur aérien, et appliquer une seule application en postlevée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte.

Les graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine. L'alpiste des Canaries annuelle ne doit PAS être coupée pour l'alimentation ou pâturée.

Consulter l'étiquette principale de IPCO STATE avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES SUR L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Amélioration des Pâturages contenir d'herbe fourragère seulement

IPCO STATE peut être appliqué en post-levée comme un spray de diffusion pour contrôler les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites .

Pour les pâturages cultivés pour la semence s'il vous plaît se référer aux instructions figurant dans la section étiquette au-dessus « Fétuque élevée établie et semis cultivés pour les semences ».

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. IPCO STATE blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

MODE D'EMPLOI

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Pasteures en mauvais état ou sous le stress (par exemple, sur-pâturées, déficiente en nutriments, etc.) pourraient entraîner une diminution de contrôle des mauvaises herbes à la suite d'une concurrence limitée des herbes de pâturage. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application : IPCO STATE à 1,24 L/ha

Mauvaises herbes supprimées : Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec IPCO STATE à 1,24 L/ha.

Restrictions:

- 1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- 2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours suivant l'application.
- 3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Consulter l'étiquette principale de IPCO STATE avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS nécessaire pour les applications avec un équipement manuel autorisé sur la présente étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens / marins.

	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) nécessaire pour la protection de :					
Méthode d'appplication			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitats estuariens / marins aux profondeurs de :		Habitat	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	terrestres	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, fétuque élevée établie et semis cultivés pour les semences, fourrages établis cultivés pour les semences, graines de l'alpiste des Canaries, amélioration des pâturages		1	0	1	1	1	
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, fétuque élevée établie et semis	Voilure fixe	4	0	1	1	70	
	cultivés pour les semences, fourrages établis cultivés pour les semences, graines de l'alpiste des Canaries	Voilure tournante	1	0	1	1	55	

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que IPCO STATE est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à IPCO STATE et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner IPCO STATE ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes
 qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la
 rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes
 mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis,
 application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la
 croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des
 cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et
 d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de l'entreprise au 1-204-233-3461.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.